

	CERTIFICAT MEDICAL en vue de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat Procédure d'urgence en cas de danger imminent E08-06 <i>visée à l'art. L3213.2 du code de la Santé Publique</i>	FE-QUA-013 - 002
		Nb de pages 1
		Date d'application : 02/04/2015

Je soussigné(e), Docteur

exerçant à.....

certifie avoir examiné le à heure(s)

M. - Mme - Melle

né(e) le

demeurant à : voie/lieu-dit

Code Postal..... Ville.....

et avoir constaté les troubles suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste que ses troubles mentaux nécessitent des soins, représentent un danger imminent pour la sûreté des personnes, ou portent de façon grave, atteinte à l'ordre public, et nécessitent son admission au Centre Hospitalier Esquirol de Limoges (établissement habilité selon l'art. 3222-1) sous la forme de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat, en application de l'art. L3213-2 du code de la Santé Publique.

Fait à Le.....

Cachet et Signature du Médecin

Je suis dans l'impossibilité matérielle de dactylographier ce certificat médical.

NB : dans le cas où le médecin n'a pas son cachet, il reprecise son n° d'ordre. Pour les remplaçants, ils font figurer leur n° ADELI.